

Construction du parking silo ACTISUD – PC 0

MAITRISE D'OUVRAGE – DEMANDEUR

SEGRO France
20 rue Brunel – 75017 Paris
Tel : 01.56.89.31.31

ARCHITECTES

Architecte Data Center
ENIA Architectes
73 rue Victor Hugo – 93170 Bagnole
Tel : 01.84.03.04.11

Architecte Centre logistique et coordinateur
Les Ateliers 4+
84 rue Borde – 13008 Marseille
Tel : 04.91.41.22.57

Bureau d'étude ICPE
Marina Gratecos
255 chemin de Favier – 13580 La Fare – Les oliviers
Tel : 04.42.93.03.91

BUREAU DE CONTROLE

SOCOTEC
Le virage 7a allée du Marcel Leclerc
Tel : 04.91.17.01.00



Construction du parking silo ACTISUD

PC 0

PC Annexe 07B – DOSSIER SPECIFIQUE SECURITE

22/12/2023

PC40.3 NOTICE SECURITE

DESCRIPTION DU PROJET

La présente notice de sécurité a pour but de décrire les éléments liés à la sécurité incendie dans le cadre de la construction :

- **D'un parking public de remisage de véhicules légers en superstructure.** Il sera accessible aux travailleurs du site et aux personnes publiques

L'établissement PS est constitué de 4 niveaux en superstructure sur un Rdc

Il comprend **289 places, dont 208VL et 81 VUL**

REGLEMENTATION APPLICABLE ET CLASSEMENT

Proposition de classement :

Le parking sera un établissement de type PS, correspondant à la définition d'un un parc de stationnement couvert largement ventilé.

Réglementation de référence :

- Arrêté du 25 juin 1980 modifié
- Arrêté du 9 mai 2006 modifié (PS)

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET MOYENS DE SECOURS DU PARKING PUBLIC

PS 1 à 3 - Etablissement assujetti :

Il s'agit d'un parc de stationnement largement ventilé dont le nombre de véhicules à moteur est supérieur à 10 et de charge par véhicule limitée à 3,5t.

En effet les dispositions ci-dessous seront respectées :

- à chaque niveau, les surfaces d'ouverture dans les parois seront placées au moins dans deux façades opposées, elles seront au moins égales à 50 % de la surface totale de ces façades. La hauteur prise en compte sera la hauteur libre sous plafond ;
- la distance maximale entre les façades opposées (Est et Ouest) et ouvertes à l'air libre sera inférieure à 75 mètres ;
- à chaque niveau, les surfaces d'ouverture dans les parois correspondront au moins à 5 % de la surface de plancher d'un niveau.
- Des prises électriques destinées à effectuer la charge des véhicules électriques seront installées au RdC.

La surface de chaque niveau sera égale à 950m² (hors rampe), soit 4750m² :

PS 4 – sans objet

Absence d'activité annexe

PS 5 - Accès des secours :

L'accès des secours se fera par une voie engin desservant l'entrée principale

Le niveau de référence est le Rdc donnant directement sur la voie engin.

Le plancher bas du niveau le plus haut sera situé à moins de 28 m de hauteur par rapport au niveau de référence.

PS 6 et 7 - Stabilité au feu des structures :

La structure du parc de stationnement est prévue en béton armé.

Les éléments porteurs du parc de stationnement largement ventilé seront stables au feu de degré 1 heure 30 ou R 90 et les planchers intermédiaires coupe-feu de degré 1 heure 30 ou REI 90

PS 8 - Isolement par rapport aux tiers :

Tous les tiers sont distants de plus de 8 m.

PS 9 - Locaux non accessibles au public :

Les locaux techniques, nécessaires à l'exploitation, seront isolés du parc par parois CF1h et portes PF 1 h munies de ferme porte.

Le local transformateur sera isolé par des parois CF 2 h et sans communication avec le parc.

PS 10 et 11 – Toiture, Façades :

La règle $C+D > 0,80$ m sera appliquée.

Les façades seront ajourées, permettant de respecter une surface d'ouverture largement supérieur à 50 %.

La toiture sera support d'une centrale photovoltaïque.

Cette installation répondra à la NFC 15-100, au guide UTE C 15-712 ainsi qu'au guide de spécifications technique, ADEME / SER, relative à ce type d'installation. (1^{er} décembre 2008)

PS 12 - Compartimentage :

La surface de chaque niveau est d'environ 950 m² maxi et constitue un seul compartiment par niveau.

PS 13 - Communications intérieures :

Constituées de 3 escaliers sur la façade sud

- un escalier à l'air libre à l'ouest
- un escalier central encloué et désenfumé en partie haute avec commande au RdC, qui donne directement sur l'extérieur
- un escalier central encloué et désenfumé en partie haute avec commande au RdC, qui donne directement sur l'extérieur

Leurs parois sur parking seront CF1h et les accès aux escaliers se feront par portes PF1/2h munies de ferme portes.

A chaque niveau, il existera un seul accès à chaque cage d'escalier.

Il n'y a pas de cul de sac, la distance pour atteindre un escalier ne dépassera pas 50 m, le choix est toujours possible entre 2 issues.

Le parc ne présentera pas de marche isolée.

L'escalier principal à l'ouest a une largeur de 140cm minimum et les secondaires de 90 cm minimum

Les portes seront ouvrables par manœuvre simple depuis l'intérieur du parc.

L'accès des services de secours se fera au rdc.

PS 14 – Allées de circulation des véhicules

Les rampes et allées de circulation des véhicules seront libres de tout obstacle sur une hauteur d'au moins 2 mètres.

PS 15 - Conduits :

Ils respecteront les exigences réglementaires et les degrés de résistance au feu des parois traversées.

PS 16 - Matériaux :

Ouvrage en béton armé.

PS 17 - Sols :

Les revêtements seront M3 sur support M0.

Pente généralisée et suffisante vers séparateur hydrocarbure.

Seuil de 3cm en tête de rampe.

PS 18 - Désenfumage et ventilation :

Le désenfumage sera naturel de façade à façade.

Les façades Nord et Sud sont distantes de 17m donc inférieures à 75 m.

50 % minimum de la surface de chacune de ces deux façades est ouverte.

PS 19 et 20 - Installation électrique :

Elles seront conformes aux normes et texte en vigueur.

L'alimentation des installations de sécurité sera réalisée, en câble CR1, à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal de l'établissement.

PS 21 et 22 - Eclairage :

L'éclairage normal sera conforme à l'art. EC6 et l'éclairage de sécurité, limité à la fonction évacuation par nappe haute et basse, aux articles EC7 à EC15 (sauf EC10).

PS 23 – Chargement des batteries

Des prises électriques destinées à effectuer la charge des véhicules électriques seront installées au RdC et R+1. Les points de charge rapide ne seront installés qu'au RdC.

Chaque station de charge (RdC et R+1) comportera 10 points de charge et les emplacements seront matérialisés. Ces emplacements ne sont pas contigus à d'autre place de stationnement.

La puissance totale de chaque station de charge sera de 150kVA maximum simultanément.

2 extincteurs EP 6 L seront installés à proximité de chaque station de charge.

Une coupure d'urgence de l'alimentation des points de charges sera prévue. Dans la mesure où la surveillance du parc par l'exploitant sera déportée, il est proposé de mettre en place cette coupure d'urgence au niveau de référence à proximité de l'accès des véhicules.

Un plan d'intervention, situé au RdC, permettra de localiser les emplacements de charge ainsi que la coupure d'urgence.

PS 24 - Ascenseur :

L'ascenseur se trouve dans le même volume que la cage d'escalier Ouest, il débouchera sur le hall à l'air libre.

Il sera accessible aux personnes handicapées et utilisable en cas d'incendie pour l'évacuation de ces personnes.

Une aire d'attente (2 places) se situera en face de l'ascenseur à chaque niveau.

L'alimentation de l'ascenseur sera sécurisée (voir ci-dessus)

PS 25 à 30 - Secours contre l'incendie :

Une colonne sèche de 65 mm, par escalier, sera prévue avec une prise de 65 mm et 2 prises de 40 mm par niveau. Les orifices d'alimentations des colonnes sèches seront situés à moins de 60 m d'un hydrant.

La surveillance du parc sera organisée par l'exploitant.

Un équipement d'alarme sonore et visuelle, de type 3, perceptible de tout point du parc sera mis en place. Les déclencheurs manuels seront installés à chaque niveau à proximité immédiate de chaque escalier, à hauteur maximale de 1,30 m.

Un téléphone urbain sera installé dans le local du personnel.

Des extincteurs seront mis en place à proximité des issues à chaque niveau.

Une caisse de sable de 100 L sera mise en place à proximité du local personnel.

La communication radio électrique à tous les niveaux se fera sans difficulté du fait de la configuration PSLV en superstructure.

Des consignes sur support inaltérable seront affichées.